



Berne, le 1^{er} juillet 2009

Destinataires:

Aux participants à la consultation
selon liste annexée

Avant-projet de modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS 861) : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur le 1^{er} février 2003. Prévue pour huit ans, soit jusqu'au 31 janvier 2011, elle a mis en place un programme d'impulsion à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants. La motion 08.3449 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national adoptée par le Parlement demande au Conseil fédéral de soumettre au Parlement un message sur la prolongation de ce programme.

En réponse à cette motion, le Conseil fédéral a chargé le DFI, par décision du 1^{er} juillet 2009, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur le dossier susmentionné.

Le Conseil fédéral propose de prolonger la durée de validité de la loi pour quatre nouvelles années et de fixer un nouveau cadre financier. Il propose également, par la même occasion, de créer une base légale pour permettre à la Confédération de soutenir des projets à caractère novateur initiés par les cantons et les communes dans le domaine de l'accueil extra-familial pour enfants. Pour plus de détails sur le contenu de la modification proposée, nous vous renvoyons aux documents annexés.

Nous vous prions d'envoyer votre prise de position au plus tard d'ici le

15 octobre 2009

à l'Office fédéral des assurances sociales, Domaine Famille, Générations et Société, Effingerstrasse 20, 3003 Berne. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir votre prise de position également par courriel en format Word à l'adresse suivante : familienfragen@bsv.admin.ch



Vous pouvez nous contacter à l'adresse électronique précitée (ou par téléphone au 031 322 91 22) pour toute question relative au projet ou pour obtenir des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation. Ce dernier peut également être téléchargé sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous vous remercions par avance pour votre participation à la consultation et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pascal Couchepin
Conseiller fédéral

Annexes:

- avant-projets mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des organisations consultées (d, f, i)